



L'impact de la crise du Covid-19 sur les systèmes alimentaires locaux du Congo et la réponse des institutions

27 juillet 2020, révisé le 12 mars 2021

Junior Bitsoumanou Nkounkou, bureau de la FAO en République du Congo, et Gilles Martin, Division des Partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies - FAO (Rome)

Résumé

Cet article analyse les principaux effets du confinement durant les mois de mars à mai 2020 liés à la crise de la COVID-19 sur le système alimentaire de Brazzaville en République du Congo.

Considérés comme pourvoyeurs des biens et services indispensables, les activités productives et commerciales liées à l'agriculture et l'alimentation étaient autorisées pendant la période de confinement, malgré quelques restrictions initiales progressivement levées.

Néanmoins la distribution et la consommation de nourriture sur Brazzaville ont connu de profonds bouleversements : fermeture des cantines et restaurants ; réduction du pouvoir d'achat des ménages ; fluctuation des prix des denrées alimentaires ; contraintes sur le transport des aliments et des intrants agricoles. En corollaire à ces contraintes, les pertes alimentaires ont augmenté et des ménages urbains sont retournés au village.

Face à ces contraintes, les acteurs du système alimentaire se sont mobilisés. Maraîchers et importateurs ont tout fait pour maintenir leurs activités, des alternatives au transport et à la distribution, souvent informelles, ont vu le jour, des aides alimentaires aux plus démunis ont été apportées.

Il n'en demeure pas moins que le nombre de personnes en insécurité alimentaire sur les deux grandes métropoles de Brazzaville et Pointe Noire a doublé passant de 150.000 à 300.000 personnes

En concertation avec les acteurs économiques, l'État a défini un plan d'investissement afin de remédier aux principaux points de fragilité en matière de logistique alimentaire (stockages, abattages, transformation, etc.).

Cette crise remet en lumière la forte dépendance des importations alimentaires dans les systèmes alimentaires urbains congolais. Alors que l'ensemble des flux mondiaux pourrait se recomposer à moyen et long terme, le Congo aurait intérêt à faire de cette menace une opportunité de développement durable pour renforcer sa résilience alimentaire face aux chocs externes.

Situation sanitaire au Congo

Le Gouvernement de la République du Congo a confirmé son premier cas de Coronavirus Covid-19 le 14 mars 2020 [1].

Après 46 jours de confinement, le Gouvernement a annoncé le 16 mai 2020, le déconfinement progressif du pays. Brazzaville et Pointe-Noire, qui concentrent un peu plus de la moitié de la population nationale, ont constitué l'épicentre de l'épidémie. Au 10 juin, les autorités ont déclaré 745 cas confirmés à la Covid-19, 229 personnes guéries et 25 décès.

Les mesures de prévention de la pandémie touchant le système alimentaire urbain

Afin de contenir la propagation du virus, notamment dans la ville de Brazzaville et de Pointe-Noire, le gouvernement, les ministères et la Mairie de Brazzaville ont pris des décisions administratives, sanitaires, et commerciales en tenant compte de l'évolution de la situation dans le temps et sur le territoire national. Sont listées ci-après les dispositions touchant le système alimentaire :

- Fermeture des établissements scolaires, des restaurants, et l'interdiction de toutes réunions/rassemblements de plus de 50 personnes. Fermeture des frontières terrestres, fluviales, maritimes et aériennes **en autorisant uniquement les navires et vols cargos** [2], afin de ne pas suspendre les importations notamment alimentaires ;
- Déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national [3], couplée à l'annonce d'un confinement général de 20 jours, suivi de la publication d'un décret N° 2020-99 du 1er avril 2020 listant les biens et services indispensables ainsi que les déplacements essentiels autorisés. Ce décret a pris en compte les produits alimentaires et boissons pour la consommation humaine, les produits et articles de cuisine ainsi que l'ensemble des intrants et équipements agricoles, halieutiques et vétérinaires. Les déplacements pour l'approvisionnement en denrées alimentaires ou en fournitures nécessaires à l'activité professionnelle voire informelle relevant des biens et services liés à l'alimentation et l'agriculture étaient aussi autorisés pendant le confinement.
- Le Ministre d'État de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) a pris une circulaire [4] à l'encontre des acteurs des filières de production agropastorales et halieutiques les encourageant les à poursuivre leurs activités de production. Il a également facilité la délivrance gratuite des attestations de déplacement aux opérateurs pour la circulation des biens et services agropastoraux et halieutiques, voire alimentaires.
- Le 07 avril 2020, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation qui est en charge des Municipalités, a pris un arrêté modifiant la régulation des marchés domaniaux. Ces derniers ont été ouverts trois jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi) de 6 à 14 heures. Les jours fermés étaient consacrés à la désinfection des marchés.

Ces jours d'ouverture sont les mêmes que ceux où la population avait le droit de circuler jusqu'à l'heure de couvre-feu (20h à 05h du matin) [5].

À l'annonce du confinement général de la population, les maraîchers urbains et péri-urbains ont manifesté leur besoin de poursuivre la production.

Le Ministre d'État de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a organisé une réunion, à l'annonce de la fermeture des frontières, avec les acteurs économiques du secteur agropastoral et halieutique urbains et

ruraux dans une approche participative. Il s'agissait d'évaluer les impacts pressentis du confinement, la disponibilité des stocks et les mesures à prendre.

Les impacts sur le système alimentaire

Des zones rurales préservées

Les mesures de prévention de la propagation du virus et les impacts économiques qui en ont découlé, ont davantage touché les modes de consommation alimentaire des zones urbaines que les zones rurales. La fermeture des restaurants et des cantines, les contraintes sur les marchés, la restriction des déplacements des individus, les tensions sur les produits d'importation et sur la circulation des produits ralentissent l'activité des écosystèmes alimentaires urbains. C'est pourquoi cet article se concentre essentiellement sur la question des systèmes alimentaires urbains. Néanmoins on peut souligner plusieurs éléments concernant le milieu rural :

- Les mesures liées au confinement ont faiblement impacté les conditions de productions de l'agriculture traditionnelle des zones rurales et les agriculteurs ont pu continuer leurs activités pendant toute la durée du confinement.
- Les territoires ruraux et urbains restent interdépendants ; en témoigne l'exode urbain assez important constaté à l'annonce du confinement. Les populations pauvres, dernièrement arrivées en milieu urbain et celles dépendantes des activités classifiées non indispensables, ont été les premières à quitter les villes pour retourner au village. Ce phénomène, difficile à quantifier, entraîne une pression alimentaire sur les ménages ruraux déjà confrontés à des difficultés socio-économiques de plusieurs ordres. Il y a donc eu un transfert des contraintes d'accès à la nourriture pour les plus pauvres, des zones urbaines vers les zones rurales.
- Il semble à ce stade que la faible densité de peuplement en zone rurale (moins de 2 habitants au km²) [7], propice au respect des mesures de distanciation sociale, habituellement considérée comme une forte contrainte structurelle au développement agricole [6], se soit ici révélée être un facteur de résilience, tant au bénéfice des zones rurales (effet limité des mesures de confinement) que des zones urbaines (retour aisément en zone rurale et en corollaire légère baisse de la population urbaine). Des études pourraient être conduites sur ce sujet.

Des impacts touchant peu la production et les importations

La production agricole urbaine et péri-urbaine voire même rurale qui approvisionnent les villes n'a pas connu de grandes perturbations. La disponibilité en fruits et légumes ainsi que d'autres denrées alimentaires locales sur les marchés a donc été assurée pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire (figure 1, 2 et 3). Avant la publication du décret qui précise les biens, les acteurs et les services essentiels, les maraîchers de Brazzaville réclamaient déjà un assouplissement des mesures de confinement, notamment pour les maraîchers urbains et péri-urbains pour qu'ils continuent leurs activités afin de nourrir la population [7].



Figure 1: vente de fruits au marché total en date du 15 avril 2020



Figure 2: vente de légumes feuilles et fruits frais au marché Total-15 avril 2020



Figure 3: vente de légumes feuilles et fruits frais au marché Total-17 avril 2020

Concernant les produits alimentaires importés [8], leurs stocks (produits disponibles et en cours d'acheminement) étaient estimés à une durée de 3-4 mois. L'autorisation du maintien des importations a permis d'éviter toute tension, mais la crise de la Covid-19 a révélé la fragilité et la forte dépendance du système alimentaire congolais. L'approvisionnement en produits carnés, laitiers, en farine de froment et en riz, auraient été compromis si les échanges internationaux avaient été suspendus.

La distribution, les prix et la consommation sont affectés par la crise du Covid-19

Si l'épidémie de la Covid-19 a faiblement impacté la production des produits alimentaires, elle a lourdement affecté la distribution et la consommation. Les filières ont pâti de fortes contraintes d'acheminement de leurs produits vers les marchés de consommation. Une hausse des prix des produits alimentaires a été clairement constatée. Les modes de consommation ont significativement changé.

Après l'envahissement des marchés et les achats de panique observés quelques jours après l'annonce des mesures de confinement, la consommation alimentaire s'est effondrée et s'est profondément modifiée :

- La réduction des jours d'ouverture des marchés à 3 jours sur 7 et la fermeture des restaurants, des hôtels et des cantines scolaires, des restaurants de rues et des points de ventes alimentaires, ont engendré une importante baisse de la demande locale notamment en fruits et légumes, et en œufs de table. Le citron a été le fruit le plus consommé et le plus acheté avant et pendant le confinement. Son prix de vente a augmenté et il a été vendu sous plusieurs formes (en jus comme en fruit frais) ;
- Le confinement de la population a causé l'arrêt de nombreuses activités économiques (usines, artisans ou entreprises de services) et a ainsi provoqué la perte temporaire de milliers d'emplois dans les secteurs formels et informels. En corollaire, la consommation des ménages a fortement baissé.

En conséquence, la coordination nationale de gestion de l'épidémie a estimé que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire a doublé, principalement en raison du confinement. Il serait passé à Brazzaville et à Pointe-Noire de 150.000 à 300.000 personnes [9].

Si la production de produits alimentaires s'est donc maintenue à un niveau stable, l'acheminement des produits a lui été fortement perturbé et a contribué à l'augmentation des prix à la consommation.

1. La mesure gouvernementale interdisant le transport de voyageurs et des biens non essentiels a causé une lourde perte financière pour les transporteurs. La conséquence a été la réduction du nombre de moyens de transport depuis les zones rurales vers les villes. Le trafic des marchandises s'est trouvé fortement contraint et le coût des transports pour les marchandises en provenance des zones rurales [10] a significativement augmenté. Il faut souligner que les flux assurés par les transporteurs concernent les produits agricoles et alimentaires, mais également les personnes et les produits manufacturés. Privés d'une partie de leur clientèle, les transporteurs ne pouvaient économiquement plus assurer l'acheminement des denrées alimentaires seuls. Ainsi, malgré la dérogation accordée au transport des produits alimentaires et agricoles, les mesures de confinement ont tout de même eu des conséquences majeures sur la distribution. Le fonctionnement du système des transports, reposant sur des équilibres entre le transport de personnes et de produits de divers secteurs d'activités, n'a pas été assez pris en compte.
2. Autre impact de la restriction des transports, d'après les acteurs du secteur agricole, en plus des péages conventionnels, les postes de police ont été jugés comme des points illégaux de perception de taxes au passage des camions et motos transportant des biens agricoles. Cela a été observé pour les déplacements intra-urbains, comme pour les déplacements des zones rurales vers les villes [11,12,13]. Malgré la circulaire du 06 avril 2020 prise par le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, mentionnée ci-avant, cette situation ne s'est décantée qu'à partir de la mi-mai 2020.
3. Le transport des fruits et légumes en zone urbaine et périurbaine ainsi que les distributeurs et commerçants sur les marchés urbains (majoritairement des femmes), ont été lourdement pénalisés par les deux points mentionnés précédemment. L'acheminement des produits s'est régulièrement fait à pied, avec des pousse-pousses ou à brouettes sur d'importantes distances allant à plus de 15 km. Les véhicules ont rarement pu être utilisés, sauf pour certaines coopératives et fermes qui en disposent. De même, des commerçants détaillants des quartiers et des consommateurs ont marché sur des distantes du même ordre pour s'approvisionner en produits agricoles et alimentaires dans les marchés domaniaux.

Cette contrainte a également affecté les startups des agripreneurs urbains proposant des commandes alimentaires en ligne et des livraisons à domicile [14,15], service répondant pourtant aux contraintes posées par le confinement.

L'ouverture limitée à 3 jours par semaine des marchés de Brazzaville et de Pointe-Noire, couplée à l'absence d'infrastructures de stockage et à la rigidité des transports explicitée ci-avant, a fortement perturbé le système alimentaire urbain. En effet, d'importantes pertes et gaspillages des produits agricoles, en provenance des zones rurales, ont été constatés lorsque les produits arrivaient les jours de fermeture des marchés.

Ces contraintes majeures sur le transport des produits agricoles et alimentaires et leur stockage se sont traduites par l'augmentation du prix des produits agricoles. Les prix ont augmenté à partir de la fin mars pour ne se stabiliser qu'à la mi-mai, avant d'amorcer une baisse progressive.

Les prix des produits importés ont également augmenté pendant la crise, sans doute sous l'effet de la tension sur les stocks et les livraisons.

Néanmoins, les acteurs économiques et consommateurs ont réagi

Face à cette situation, consommateurs et acteurs économiques se sont adaptés :

- Grâce à quelques jeunes de Brazzaville qui mettent en pratique leur force et leur ingéniosité pour gagner de l'argent, l'usage des pousse-pousses et des motos « KTM Djakarta » pour transporter les achats et les personnes s'est généralisé pendant le confinement [16,17] ;
- Des startups d'agripreneurs urbains [18,19] ont pu développer leur offres alimentaires en ligne et de livraison à domicile, répondant ainsi aux contraintes posées par le confinement ;
- Quelques grands et moyens restaurants ont également développé une offre de livraison à domicile ;
- Parallèlement, on a observé la réapparition d'anciens circuits de commercialisation, connus au sortir des crises sociopolitiques de la fin des années 1990, comme la vente ambulante des produits alimentaires frais et carnés congelés dans les quartiers. De même, en alternative à la restriction de la mobilité des consommateurs, certains petits marchés de quartier de fruits et légumes informels, tolérés par les autorités, ont pris forme sur des espaces publics comme au marché de poisson du Pont du Djoué à Makélékélé dans l'arrondissement N°1 de la ville ;
- Le commerce de devant de case dans les quartiers s'est maintenu et diversifié (figure 4 et 5) ;
- La crise a également occasionné un exode urbain non négligeable vers les zones rurales.



Figure 4: Commerce de devant de case au quartier Diata_Brazzaville du 09 mai 2020



Figure 5: petit commerce de rue au Quartier Diata-09 mai 2020

Mesures pour endiguer la crise

Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour limiter les impacts socio-économiques et le risque accru d'insécurité alimentaire provoqué par cette crise. Ces mesures se sont focalisées sur un encadrement et une régulation des prix ainsi que sur les contrôles douaniers et fiscaux. Budgets et fonds dédiés visant à soutenir les populations vulnérables ont également été mis en place.

En parallèle, les acteurs de la société civile s'organisent, avec ou sans le soutien du gouvernement. Des entreprises, des partenaires techniques et financiers, des fondations, des organisations non gouvernementales et de la société civile se sont inscrits dans un élan de solidarité pour apporter une aide alimentaire en nature ou en espèce aux personnes vulnérables (vieillards, orphelinat, ménages démunis, ...). Plus d'une centaine d'actions sont identifiées rien que dans la ville de Brazzaville.

Enfin, de façon participative et inclusive en associant les parties prenantes du système alimentaire congolais, le gouvernement a élaboré une stratégie de riposte alimentaire à la pandémie du corona virus. Elle comporte des mesures à prendre en urgence ainsi qu'à court, moyen et long terme en faveur du secteur agricole et alimentaire. Il s'agit entre autre d':(i) assurer l'approvisionnement régulier des marchés ; (ii) endiguer la flambée des prix des denrées de première nécessité qui risque de grever le panier de la ménagère ; (iii) prévoir la distribution des denrées de base aux populations en cas de crise aigüe conduisant au confinement ; (iv) accroître l'offre nationale des denrées de base pendant la durée de la pandémie ; (v) prévenir/anticiper les crises à venir. Le budget de ce plan de riposte est en cours d'amendement avec le nouveau contexte de déconfinement. Il est évalué à 31 145 412 000 F CFA soit 52 135 252 USD. Fort des limites constatées dans la distribution, ce plan prévoit à court terme pour les grands centres urbains, l'aménagement d'infrastructures de stockage et de conservation (entrepôts, magasins, chambres froides), l'identification et la mise aux normes des aires d'abattage dans les centres urbains, le recensement des acteurs des services (transporteurs, bouchers) et l'évaluation de leurs besoins ainsi que la construction de poissonneries.

Enseignements

L'épidémie de la COVID-19 en République du Congo en général, et à Brazzaville en particulier, est une opportunité d'enseignements pour un pays qui dispose de fortes potentialités de production agricole mais dont le système dépend en grande partie de ses importations et du secteur informel.

En dépit des difficultés de transport des biens agricoles, et des tracasseries policières liées, les flux des biens alimentaires se sont maintenus et les acteurs informels agricoles se sont adaptés à ce nouveau contexte en développant ou en réactivant des modes de transport et de distribution alternatifs (vendeurs ambulants, utilisation des moto-Djakarta, création de nouveaux petits marchés informels, vente de devant de case...). La vente en ligne, via l'usage des outils digitaux, s'est accélérée. La période de confinement a ainsi révélé l'agilité du secteur informel notamment dans le secteur alimentaire. Cette capacité d'adaptation a été également facilitée par le Gouvernement et la Municipalité qui ont pris des mesures réalistes, tenant compte de la prédominance du secteur informel.

La logistique et le stockage sont parmi les maillons les plus faibles du système alimentaire au Congo. Les grands marchés de Brazzaville souffrent en particulier de ce manque d'infrastructures, ce qui accentue la vulnérabilité des commerçants de produits frais et périssables avec en corollaire, la hausse des prix à la consommation. De même, les marchés ne jouent pas aujourd'hui de rôle dans la gestion de l'information de l'économie de l'alimentation. L'absence de mercuriale à leur niveau complique et limite la portée des suivis de prix, si précieux en période de crise.

La crise a révélé par ailleurs l'importance de la distribution et de la commercialisation dans le système alimentaire, inversant le sens classique l'analyse de la filière (« de la table à l'étable » et non plus « de l'étable à la table »). Soutenues par la FAO pour l'analyse de leur système alimentaire, les municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire sont pourtant restées en retrait. Cette crise pourrait donner lieu à une accélération de leur implication, leur permettant de mieux anticiper les questions sensibles et de réfléchir notamment à la mise en place de capacités de stockage, au développement de banques alimentaires, ou à la question du transport des denrées alimentaires vers la capitale. Nous constatons également l'effort du gouvernement national qui a régulièrement consulté les acteurs économiques pendant cette crise.

Le Congo est fortement dépendant des importations pour son alimentation. Le ralentissement des importations des denrées alimentaires s'est déjà observé et les conséquences de la crise liée à la Covid-19 sur l'évolution des politiques agricoles des pays exportateurs des denrées alimentaires vers le Congo ne sont pas encore connues (ces pays construisant aussi des réponses suite à la pandémie). L'épidémie de la Covid-19 questionne donc la résilience des systèmes alimentaires locaux au Congo. La promotion de la production et de la transformation alimentaire locale devient en particulier une obligation et représente une opportunité pour structurer les filières alimentaires et renforcer les liens et synergies multisectorielles entre les villes et les milieux ruraux. Les municipalités et les départements ministériels en charge de l'alimentation et de l'agriculture doivent pouvoir s'impliquer dans ce sens et jouer leur nécessaire rôle de catalyseur.

Références :

-
- [1] Gouvernement de la République du Congo. Déclaration N°3 du premier du Gouvernement de la République du Congo du 18 mars 2020 sur le coronavirus COVID-19 [En ligne] <http://sante.gouv.cg/declaration-du-premier-ministre-du-18-mars-2020/> (consulté le 12/03/2021)
 - [2] Gouvernement de la République du Congo. Déclaration N° 4 du Gouvernement relative à la pandémie de Coronavirus (Covid-19) [En ligne] <https://www.sgg.cg/fr/actualites/14/declaration-n-4-du-gouvernement-relative-la-pandemie-de-coronavirus-covid-19.html> (consulté le 12/03/2021)

-
- [3] Gouvernement de la République du Congo. Décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo [En ligne] <https://www.sgg.cg/textes-officiels/Congo-Decret-2020-93-declaration-etat-urgence-sanitaire-Republique-Congo.pdf> (consulté le 12/03/2021)
 - [4] Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture , de l'élevage et de la pêche du Congo. Circulaire N°0211/MAEP/CAB-DGA du 06 avril 2020
 - [5] Agence d'Information d'Afrique Centrale. Covid-19 : les marchés domaniaux seront ouverts lundi, mercredi et vendredi [En ligne] <http://www.adiac-congo.com/content/covid-19-les-marches-domaniaux-seront-ouverts-lundi-mercredi-et-vendredi-115177> (consulté le 12/03/2021)
 - [6] Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017 – 2021. Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), Brazzaville (Congo) : NEPAD/CEEAC, 72p.
 - [7] Lossele G et Atipo M.(2020, 1^{er} avril). « La population envahit les marchés de Brazzaville ». Les Dépêches de Brazzaville. N° 3712. p3
 - [8] Viande bovine, viande porcine, viande de volaille, poisson de mer congelé, poisson salé, blé, sucre, riz, pâtes alimentaires, huile, sel, tomate et oignon
 - [9] Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus. Communiqué de la coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 du 10 avril 2020. p8
 - [10] PAM Congo. COVID-19 : Suivi des prix sur les marchés de Brazzaville face aux mesures de confinement. Bulletin du 8 mai 2020, encadré « Impacts de la crise sanitaire dans le pays de Mpangala (département du Pool) » [En ligne] <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport%20prix%20du%20march%C3%A9%2008.05.20.pdf> (consulté le 21/03/2021)
 - [11] Africanews. Congo : des commerçants réagissent au prolongement du confinement [En ligne] <https://youtu.be/NMeAY9cN8mI> (consulté le 12/03/2021)
 - [12] VOXTV. Véhicules de marchandises astreints au confinement [En ligne] <https://www.facebook.com/VoxCongo/videos/1073426573030149/> (consulté le 12/03/2021)
 - [13] Les échos du Congo Brazzaville. Covid-19 : les contrôles policiers désormais érigés en fonds de commerce à Dolisie [En ligne] <https://lesechos-congobrazza.com/faits-divers/6832-covid-19-les-controles-policiers-desormais-eriges-en-fonds-de-commerce-a-dolisie> (consulté le 12/03/2021)
 - [14] EYEBANA. Interview: Exaucée Ghalla (Agro-Zoe) – « Nous avons eu des difficultés à livrer nos produits » [En ligne] <https://www.eyebana.net/interview-exaucée-ghalla-agro-zoe-nous-avons-eu-des-difficultes-a-livrer-nos-produits/> (consulté le 12/03/2021)
 - [15] EYEBANA. Interview: Steve Ndende « Agrizoom a eu une hausse énorme d'activité qui a été ternie par les tracasseries policières » [En ligne] https://www.eyebana.net/interview-steve-ndende-agrizoom-a-eu-une-hausse-enorme-dactivite-qui-a-ete-ternie-par-les-tracasseries-policieres/?fbclid=IwAR01OkRE_5jBr_LF3lofXBdLG4l-1rxB0MTRgPPa30eo9BuPHZ8Z2hGyZAA (consulté le 12/03/2021)
 - [16] Rude Ngoma (2020, 9 avril). « Les pousse-pousses prennent le relais des taxis ». Les Dépêches de Brazzaville. N° 3712. p3
 - [17] RFI. Coronavirus: l'usage des pousse-pousse en forte hausse au Congo-Brazzaville [En ligne] <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200418-coronavirus-pousse-pousse-forte-hausse-congo-brazzaville> (consulté le 12/03/2021)
 - [18] EYEBANA. Interview: Exaucée Ghalla (Agro-Zoe) – « Nous avons eu des difficultés à livrer nos produits » [En ligne] <https://www.eyebana.net/interview-exaucée-ghalla-agro-zoe-nous-avons-eu-des-difficultes-a-livrer-nos-produits/> (consulté le 12/03/2021)
 - [19] EYEBANA. Interview: Steve Ndende « Agrizoom a eu une hausse énorme d'activité qui a été ternie par les tracasseries policières » [En ligne] https://www.eyebana.net/interview-steve-ndende-agrizoom-a-eu-une-hausse-enorme-dactivite-qui-a-ete-ternie-par-les-tracasseries-policieres/?fbclid=IwAR01OkRE_5jBr_LF3lofXBdLG4l-1rxB0MTRgPPa30eo9BuPHZ8Z2hGyZAA (consulté le 12/03/2021)